

La mobilité des travailleurs

Le Canada est un pays où la main-d'œuvre est assez mobile. Si l'on se réfère au recensement de 1961, près d'un travailleur sur cinq a changé de localité de résidence, de sa propre initiative¹ au cours des années 1956 à 1961. Or ces chiffres sous-estiment le nombre réel des migrants, car ils ne comprennent que les personnes encore en vie au moment du recensement et ils ne tiennent pas compte de la multiplicité des déplacements des travailleurs qui ont déménagé plus d'une fois ou qui, ayant quitté leur province d'origine, y sont retournés avant la fin de la période considérée.

Il semble bien qu'au Canada — comme ailleurs — les migrations de la main-d'œuvre répondent en premier lieu à des motivations d'ordre économique : nombre et variété des emplois disponibles dans telle ou telle région, niveau de revenu. Les données statistiques indiquent que, globalement, les travailleurs qui se déplacent améliorent leur situation financière. Cependant, bien que les migrants obtiennent, d'une manière générale, un revenu plus élevé dans leur nouvelle résidence, ce revenu est le plus souvent inférieur au revenu moyen des résidents.

Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les provinces de l'Atlantique, du fait de leur retard économique, qui accusent le taux de mobilité interrégionale le plus élevé. Les Prairies viennent ensuite, surtout la Saskatchewan et le Manitoba. Le faible taux d'émigration au Québec paraît plus spécialement attribuable à des facteurs culturels et linguistiques tandis que, pour l'Ontario, il s'explique par le dynamisme économique de la province.

Le taux relativement élevé de la

1. Le Conseil économique appelle mobilité autonome l'ensemble des migrations effectuées à l'initiative et aux frais du travailleur ou de son employeur. Il la définit ainsi : « Tout changement permanent de résidence sans aide financière directe des pouvoirs publics. » Il s'agit en somme d'une mobilité spontanée (voir l'État et la prise des décisions, 8^e exposé annuel du Conseil économique du Canada, septembre 1971).

2. Conseil économique du Canada, 8^e exposé annuel, septembre 1971.

Colombie-Britannique, province riche, est plus difficile à interpréter. Il est probablement dû en partie au chômage qui affecte la région du Pacifique, en partie au reflux des migrants des autres provinces qui se sont rendus en Colombie-Britannique sans réussir à s'y implanter.

Les taux de migration intrarégionale sont, dans toutes les régions du Canada, plus élevés que les taux de migration interrégionale. Il faut cependant être prudent dans l'interprétation des chiffres car les unités territoriales auxquelles ils s'appliquent sont très différentes en dimension et en densité de population. Il n'en reste pas moins que la comparaison est instructive. Ainsi, au Québec, le rapport entre la migration interrégionale et la migration intrarégionale est faible : il est évident que les facteurs linguistiques et culturels qui tendent à décourager les déplacements hors de la province ne jouent pas pour les migrations intérieures au Québec. La valeur de ce rapport est petite aussi dans l'Ontario et en Colombie-Britannique, provinces où le revenu moyen est élevé : l'installation dans une autre province procurerait en effet généralement moins d'avantages en termes de revenu que l'installation dans une autre partie de la province. C'est particulièrement vrai pour l'Ontario, en raison à la fois de sa dimension et de la concentration considérable d'industries que l'on y trouve. Dans les provinces plus petites ou moins riches, il y a au contraire plus à gagner à la migration hors de la province qu'à la migration à l'intérieur, ce que reflètent les taux relativement élevés de la région de l'Atlantique et de celle des Prairies.

Le tableau 1, établi d'après les estimations du Conseil économique du Canada, synthétise l'ensemble de ces données².

Le sens des migrations

Le sens dans lequel s'effectuent les mouvements migratoires des travail-

leurs d'une province à l'autre confirme la motivation économique de ces déplacements puisque, dans la plupart des cas, ils se font des régions défavorisées du point de vue de l'emploi et du revenu vers des régions à revenu plus élevé et où l'activité économique est plus soutenue. Un grand nombre de travailleurs se dirigent vers les régions limitrophes de leur province d'origine. Il en résulte que, d'une façon générale, les migrations se font vers une province voisine plus riche. Ainsi, près des deux tiers des travailleurs qui quittent les provinces de l'Atlantique et le Québec vont en Ontario. L'Alberta reçoit près des deux cinquièmes des travailleurs qui abandonnent le Manitoba et la Saskatchewan, et la Colombie-Britannique près d'un tiers. Un fort échange de main-d'œuvre semble s'opérer entre l'Alberta et la Colombie-Britannique : la moitié des migrants de l'Alberta s'en vont vers la côte du Pacifique tandis que plus de 40 % de ceux de la Colombie-Britannique choisissent l'Alberta comme lieu de destination.

Le tableau 2 présente cependant un élément qui paraît contredire la tendance à des déplacements d'une province dont l'activité économique est moindre vers une province plus dynamique et plus riche. Il montre en effet qu'une forte proportion des émigrants de l'Ontario (53 %) se dirigent vers la région de l'Atlantique et le Québec. En fait, il semble bien qu'il s'agisse de « migrations de retour » : des travailleurs originaires de ces régions décident, pour diverses raisons, d'y revenir.



Le rôle de l'État

Quoique les travailleurs se déplacent assez volontiers au Canada, comme on l'a vu, bien des obstacles freinent les migrations. Les uns, moins importants cependant en Amérique du Nord qu'en Europe, sont d'ordre psychologique : il est difficile d'abandonner des liens sociaux et familiaux, de changer les habitudes scolaires des enfants, de s'adapter à une façon de vivre qui peut être assez différente. Les autres, les plus déterminants, sont d'ordre pécuniaire : un déménagement, entendu au sens large, coûte cher.

En raison de ces freins, la « mobilité autonome » est plus faible qu'il ne serait souhaitable du point de vue de l'efficacité économique. La question

d'une aide de l'État qui favoriserait les déplacements de main-d'œuvre se trouve donc posée.

Actuellement, le programme fédéral d'aide à la mobilité est axé, de même que le programme de formation professionnelle, sur la notion de croissance : son but est de « contribuer à accroître le produit national brut et à accélérer la croissance de l'économie par une affectation plus efficace du stock de capital humain dans les régions à plus forte productivité »³.

Aux termes de ce programme, des subventions sont offertes à tout travailleur de 18 ans au moins, soit en chômage, soit sous-employé, soit sur le point de devenir chômeur. Elles sont de trois sortes. Les subventions de voyage aux candidats à la formation professionnelle sont versées pour aider

le travailleur à suivre un cours de formation quand il n'existe pas de tels cours dans sa localité de résidence. Les subventions de prospection sont destinées à aider le travailleur à chercher un emploi approprié dans la région la plus proche où existent de bonnes possibilités d'embauche. Les subventions de migration — qui comprennent le remboursement des frais de transport et de déménagement, une allocation d'installation et, pour ceux qui sont propriétaires de leur logement, une allocation lorsqu'ils vendent leur maison et en achètent une nouvelle dans les douze mois qui suivent leur arrivée dans la nouvelle localité —

3. R.A. Jenness, Manpower mobility programs, cité dans le 8^e exposé annuel du Conseil économique du Canada, p. 168.

1. Les deux dimensions de la mobilité

	Taux de mobilité*		Rapport inter/intra
	interrégionale	intrarégionale	
Atlantique ¹	2,0	7,1	0,28
Québec	1,0	6,7	0,15
Ontario	0,9	6,8	0,13
Prairies ²	1,6	7,4	0,22
Colombie-Britannique	1,5	10,1	0,15

* Année 1968-1969. Travailleurs masculins résidents d'une région en avril 1968, mais non en avril 1969, en pourcentage du total des travailleurs canadiens du sexe masculin.

1. Provinces de l'Atlantique : Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Edouard.
2. Provinces des Prairies : Manitoba, Saskatchewan, Alberta.

2. La mobilité interrégionale*

Régions d'origine	Régions de destination (%)					Nombre de départs
	Atlant.	Québec	Ontar.	Manit.-Sask.	Albert. Col.-Brit.	
Atlantique ¹	—	18,8	66,2	1,9	5,6	7,5 8 940
Québec	12,1	—	65,9	5,2	6,0	10,8 13 912
Ontario	25,9	26,8	—	15,3	10,1	21,9 20 453
Manit.-Sask.	2,4	2,8	24,7	—	37,7	32,4 13 808
Alberta	1,9	4,3	11,8	26,1	—	55,9 9 000
Colombie-Brit.	1,9	9,4	24,5	22,7	41,5	— 8 887

* Année 1968-1969. Travailleurs du sexe masculin seulement.

1. Provinces de l'Atlantique : Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Edouard.